

Les expositions de l'OUTO

Trilogie d'expositions (Septembre Octobre Novembre)

Journée l'Art sur un Plateau du 5 novembre

De la pratique des ricochets ... ou le torrent du monde dans un grain de matière.

Qui d'entre nous n'a jamais éprouvé le plaisir de faire bondir sur l'eau un galet plat, lancé avec science pour que sa course dure presque au-delà du possible ? Déhanchement qui soude le torse et le bras en un seul effort de propulsion fulgurante... cabrioles du galet sur la surface liquide, libéré des lois inéluctables de la chute...

Rencontrer une œuvre, c'est s'exposer à être ce galet bondissant. Si elle est riche et forte, l'œuvre fera caracoler notre pensée, tel le galet, de souvenirs en impressions, d'impressions en émotions, de réalités en utopies... Son essence même est faite de ces ressorts tendus qui propulsent nos pensées au-delà de l'attendu... le torrent du monde dans un grain de matière : ainsi qualifiait-on les peintures de Cézanne.

C'est en cela que l'art est fécond. Il nous dévoile des territoires inaccessibles à la pensée quotidienne, paresseuse, peu encline à oser des incursions dans des territoires inconnus. Sans l'imaginaire point de projets fous. Sans l'expérience émue de la rareté, du singulier, du subtil, comment comprendre la richesse de notre monde ? Comment dépasser la déambulation aveugle et gauche au milieu de notre univers en pleine mutation ? Comment inventer un chemin ?

Les expositions de l'Outo, proposent des œuvres de haute

qualité, accessibles à tous, funambules virtuoses de la pensée ou néophytes du ricochet (eh, oui, le ricochet en art s'apprend tout autant que le lancer d'un galet, par la fréquentation régulière de l'excellence). Elles invitent à des parcours aventureux par leur diversité et déploient des cartes de territoires nouveaux chez chacun d'entre nous. Depuis cinq ans qu'elles existent et qu'elles bousculent les habitudes de la médiathèque, à chaque rentrée, elles ont introduit une dynamique attendue par les lecteurs de l'Outo, mais aussi d'un public large, rayonnant bien au-delà de la commune. La programmation de l'année prochaine, déjà bien avancée, promet de belles surprises.

Septembre 2011 : les photographies de Julie Clément ont proposé un regard raffiné sur les petits détails insignifiants (?) de notre environnement quotidien.

Octobre 2011 : les éblouissants dessins de Thomas Henriot nous ont transportés dans un ailleurs lointain (Bénarès, Cuba ...) pourtant familier.

Novembre 2011 : les installations sculpturales de Régina Le Moigne nous ont parlé avec force des « autres » (les « fous », les réfugiés) que l'on accueille parfois avec tant de réticence.

Organisée tous les deux ans, une journée (l'art sur un plateau) clôt la trilogie d'expositions et réunit des pratiques artistiques très diverses qui dialoguent entre elles. Cette année, le samedi 5 novembre, la programmation proposait des œuvres et des rencontres d'exception : musique, arts non occidentaux (Chine ancienne, Afrique), cinéma, théâtre (théâtre NÔ), conte africain, illustration de livre pour enfants, artisanat d'art ...

Un tourbillon stimulant d'expositions de grand cru et spectaculaires, de démonstrations, de rencontres avec des créateurs qui n'ont pas manqué de favoriser la pratique du ricochet auprès des nombreux visiteurs si l'on en croit les témoignages !

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Alain Viennet. Responsable de la communication : Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : M. Billot, C. Bobillier, S. Carbillet, P. Delcey, P. Di Benedetto, P. Ducros, L. Harbaoui, E. Juarez, P. Lantuejoul, P. Espuche, A. Le Roux, G. Paris, D. Peyrard, P. Peyrard, R. Renaude, B. Streit.

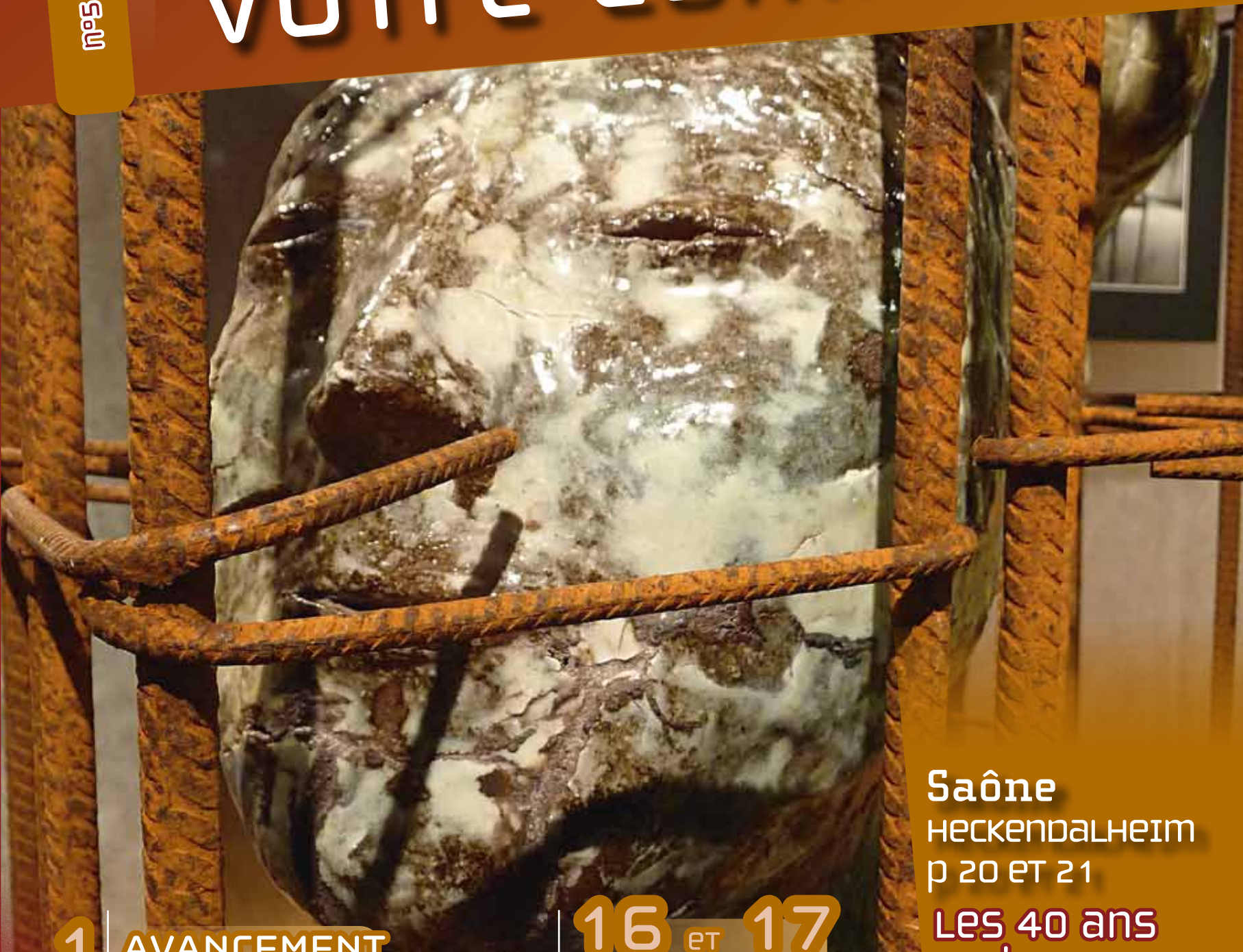
Conception, réalisation et impression : Imprimerie SIMON - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96
Imprimé sur papier 100 % recyclé - Dépôt légal : janvier 2012 - Édité à 1550 exemplaires.



№51 / janvier 2012

SAÔNE

votre commune



1 AVANCEMENT

DES TRAVAUX
DU COMPLEXE SPORTIF

16 et 17

périscolaire
ET ACCUEIL DE LOISIRS

L'OUTO

Saône
Heckendalheim
p 20 ET 21

LES 40 ans
DU jumelage

Sommaire

avancement des travaux du complexe sportif	1
maison ménétrier	2
travaux rue de la fontaine	2
la chasse une gestion durable	3
écoles	4
les atsem	5
inauguration du terrain bmx.	6
feux d'artifice.	6
agenda.	7
comptes rendus des conseils municipaux. ...	8 > 9
déclarations préalables	10
recettes de cuisine	10 > 11
état civil	11
vide grenier.	12
téléphone portable	12
nouvel équipement public.	12
plu	12
les 10 ans de l'agglo	13
le 11 novembre 2011.	14
sécurité routière	15
périscolaire et accueil de loisirs l'outo	16-17
le ccas	18
la fête de l'amitié	18
départ en retraite des enseignants	19
seniors en vacances	19
saône / heckendalheim 40 ans de jumelage	20-21

L'éditorial

Alain VIENNET > Maire de Saône



En ce début d'hiver où la météo aura été très clémente, l'ensemble des différents travaux en cours aura pu se dérouler sereinement.

En effet l'imposant chantier de reprise des réseaux humides rues de la Fontaine, Francis Bouton et des Thuyas par la mise en séparatif des eaux usées, eaux pluviales et du renouvellement des conduites d'eau potable est mené jusqu'à présent avec une gêne minimum. Les conditions météorologiques auront permis une mise en œuvre optimale de ces différents réseaux et une avancée de ces travaux sans retard par rapport au calendrier prévisionnel des 6 mois de chantier que nous nous étions fixés.

Il en est de même pour la construction du plateau sportif, puisque le terrain synthétique est en passe d'être réceptionné. L'aménagement complet du site est pratiquement terminé : en effet, l'ensemble des clôtures, main courante et équipements spécifiques est réalisé, les éclairages sont en place et les finitions de l'aire de jeu en cours. La plate forme accueillant le nouveau gymnase et la chaufferie bois se voit elle aussi également très modifiée avec ces constructions qui de jour en jour progressent. Chacun peut apprécier l'avancée de cette nouvelle réalisation et l'on peut désormais visualiser aisément les emprises et l'envergure du projet. Mais la perception sera encore un peu plus concrète dès la mise en place des éléments de charpente qui mettront en valeur les différents volumes.

Le projet école quant à lui avance normalement, le permis de construire ayant été accepté, les entreprises sont en phase de nous soumettre leurs offres.

Les premiers travaux seront la reprise à neuf du réseau d'assainissement du centre qui traversent l'emprise foncière du projet tout début d'année pour laisser place ensuite au gros œuvre et à la mise en route de ce nouveau chantier. Il est bien évident que tout est déjà pensé avec nos différents partenaires pour que ces travaux en plein centre du village, mais également, au cœur d'une école en fonctionnement se déroulent au mieux en respectant l'ensemble des différentes règles de sécurité. Malgré tout, chacun d'entre nous devra néanmoins faire preuve de tolérance par rapport aux différents gênes que nous pourrions rencontrer.

Ces travaux et projets en cours de réalisation, structureront encore un peu plus notre commune pour les années à venir. Ils apporteront à l'ensemble de la population, jeune et moins jeune, de meilleurs services. L'ensemble des élus et les techniciens qui m'entourent depuis le début du mandat, s'engagent collectivement pour la réalisation et l'évolution de ces dossiers.

Mais les grands travaux ne sont pas les seuls à motiver notre équipe municipale. En effet, d'autres événements ont ponctué cette année 2011. Ainsi avec le Comité de jumelage, nous avons reçu à Saône, les 14, 15 et 16 octobre une délégation composée d'une cinquantaine de personnes venant de notre commune jumelle Heckendalheim. La réception, mise en place par le Comité et la commune, a été une grande réussite grâce notamment à l'implication forte des bénévoles et des élus. De nombreux villageois ont reçu des familles allemandes et d'autres également ont participé à ces 3 journées inoubliables, donnant ainsi un véritable sens à ce jumelage entre les peuples qui nous tient tant à cœur. L'inauguration du rond-point à l'entrée du village, désormais appelé rond-point d'Heckendalheim, a gravé cette amitié de 40 ans déjà entre nos deux communes.

Les projets à venir ne manquent pas et l'investissement de tous est important.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saône a également gagné un pari avec le partenariat de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, qui a permis d'organiser un séjour « seniors en vacances », pour la deuxième année consécutive. Le séjour de cet automne 2011, qui comptait le double de participants, s'est rendu à Montgenèvre, dans les Hautes-Alpes et a permis aux retraités de plus de 60 ans d'en bénéficier. Ce fut pour nous également une vraie réussite, alors ne manquez pas le prochain voyage...

Espérant que ce 51ème numéro, de « Saône votre commune », vous apportera une multitude d'informations, soyez assurés que toute l'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute.

Je vous souhaite à tous, d'agréables fêtes et une très belle année 2012.

Bien à vous, Alain Viennet

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF



Le nouveau complexe sportif est en construction depuis le début de l'été. Ce site est en train de trouver une nouvelle jeunesse avec un terrain de football en synthétique, un gymnase équipé de trois salles de sport, un logement de fonction et d'une chaufferie bois qui alimentera également l'Espace du Marais et le gymnase actuel.

A ce jour, le terrain synthétique est en cours d'achèvement et sera prochainement réceptionné, la maçonnerie du gymnase est faite à 70%. Début 2012, la charpente bois sera livrée et installée.

Par ailleurs la chaufferie bois est en cours de construction.

A l'heure actuelle, nous sommes dans les délais et ceci grâce aux bonnes conditions météorologiques.



MAISON MENETRIER

Christophe DETOUILLON met la dernière main au dossier de la maison MENETRIER occupée jusqu'à ces derniers mois par l'AMI-CALE et qui sera détruite sous peu. En effet,

vvtoujours dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, le permis de démolir a été accordé. Cependant, il reste encore quelques dispositions à régler à savoir :

I Le compteur EDF doit être débranché, or ces travaux ne peuvent être effectués que par des techniciens d'ERDF, qui nous indiqueront comment procéder pour le poteau situé le long de la maison.

I Il en va de même pour France Télécom et l'eau potable mais ceci est plus facile.

I Une autorisation de voirie doit être fournie par le Conseil général pour l'occupation de la chaussée rue de la Glacière lors des travaux.

La maison MENETRIER aura disparu du paysage urbain d'ici quelques mois tout comme le hangar que les Saônois ont connu, a été rasé il y a de cela quelques années.



TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE : assainissement et eau potable

La 2^{ème} phase / 2^{ème} tranche de travaux d'assainissement mis en place dans le schéma directeur d'assainissement a démarré au 2^{ème} semestre 2011 et a été confié à l'entreprise Climent. Cela concerne la mise en séparatif des eaux usées et pluviales dans le secteur de la rue de la Fontaine (partie haute), de la rue des Marais, de la rue de la Riotte, de la rue Francis Bouton et de la rue des Thuyas. Les différentes remarques des riverains ont été prises en compte et adaptées lors de l'avancement des travaux et des réunions de chantier hebdomadaires. Le calendrier prévu a été respecté et la 2^{ème} partie des travaux de la rue de la Fontaine (partie basse) a débuté en novembre pour une durée de 3 mois environ. Il n'est pas inutile de rappeler que le marché de ces travaux nécessaires est de 650 000 €.

Parallèlement à ces travaux dont la commune est Maître d'Ouvrage, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a effectué des travaux concernant la pose de compteurs en limite de propriété.

Nous sommes bien conscients qu'une certaine gêne a été occasionnée mais nous tenons à

remercier les riverains pour leur patience, leur disponibilité ainsi que le service de ramassage des ordures ménagères qui a assuré la tournée malgré le chantier.





La Chasse : une Gestion Durable

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saône a été agréée le 24 juillet 1973, sous la présidence de Pierre CHARTIER. A ses débuts, l'ACCA était composée de 64 chasseurs. Plusieurs présidents se sont ensuite succédés jusqu'en 1982, année d'élection d'Alain LE ROUX. L'association comptait alors 106 membres.

Le dynamisme de ce président a vite permis aux chasseurs de Saône de s'investir dans la gestion de l'habitat, ce qui, à l'époque, était précurseur. C'est en 1984 que la commune de Saône confie aux chasseurs la gestion de parcelles communales dans le marais, sur des terrains délaissés par l'agriculture.

Forts de cette expérience, les chasseurs de Saône sont aujourd'hui propriétaires de 15 ha de terrain dans le marais, qu'ils entretiennent grâce à six chevaux rustiques (Konik polski) et un agriculteur du village qui réalise des fauches tardives. Ces travaux

lioration de l'habitat pour la faune sauvage, ils entretiennent également les limites de parcelles (environ 25 km/an), améliorant ainsi l'accessibilité de l'espace forestier aux randonneurs, vététistes et autres utilisateurs de la nature. Par ailleurs, ils sont également soucieux d'intégrer leur association dans la vie du village en participant à la fête des écoles, au Téléthon, à la manifestation Saveurs et Passions, etc.

Concernant la faune sauvage, les chasseurs suivent l'évolution des populations de gibier en organisant des soirées d'observation de sangliers et en participant aux comptages nocturnes de lièvres et renards, au printemps. Ces suivis permettent d'adapter les prélèvements aux effectifs d'animaux présents sur le territoire. (Pour rappel, l'éclairage nocturne est interdit, sauf autorisation préfectorale spécifique). Les chasseurs contribuent également à la veille sanitaire de la faune sauvage en acheminant les animaux morts ou malades vers le laboratoire départemental, via la Fédération des chasseurs.

L'organisation de la chasse proprement dite est régie par la réglementation préfectorale, qui fixe les dates d'ouverture et de clôture de la chasse des différentes espèces ainsi que le nombre de grands animaux pouvant être prélevés, et par le règle-

ment intérieur de l'association, propre au territoire de Saône. Celui-ci est divisé en quatre secteurs de chasse et une réserve de 260 ha, située entre la route de Mamirolle et la voie ferrée. Les 68 actuels chasseurs sont répartis dans trois équipes. La chasse du grand gibier en battue est autorisée sur trois secteurs, les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés. Le quatrième secteur, dit « libre », est dédié à la chasse individuelle au petit gibier. Chaque semaine les équipes changent de secteur, le secteur « libre » tourne également. Un planning des chasses collectives au grand gibier est à disposition du public en mairie. Vous noterez également que la chasse est totalement fermée le vendredi.

Les perspectives :

Les chasseurs de Saône souhaitent poursuivre leur projet d'amélioration globale de la qualité de l'habitat de la petite faune de plaine, en partenariat avec les agriculteurs et la commune de Saône. Pour cela, ils vont chercher des terrains disponibles sur le domaine chassable pour y implanter des haies, des bosquets, des vergers, des cultures faunistiques ou des points d'eau.

Toute personne soucieuse de mieux comprendre la chasse ou de participer aux travaux d'amélioration de l'habitat de la faune sauvage, peut contacter le Président de l'ACCA de Saône, Alain LE ROUX au 03.81.55.76.99.



s'inscrivent dans la politique du Syndicat mixte du marais de Saône, créé en 2000, pour la restauration et la valorisation de la biodiversité du site.

Les travaux d'aménagement ont nécessité la mobilisation financière de nombreux partenaires dont la commune de Saône, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, etc. **En 30 ans, ce sont près de 115 000 euros qui ont été consacré à la restauration du milieu sur les 1792 ha gérés par l'association cynégétique.**

Pendant ou en-dehors de la période de chasse, les chasseurs de Saône s'investissent tout au long de l'année. Au-delà de l'amé-



Ecoles

L'Etat, avec la décentralisation, a transféré certaines compétences aux mairies.

La commune a ainsi la charge des écoles publiques. Elle en assure donc à titre de dépenses obligatoires « la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ».

La commune recrute et rémunère les personnels non enseignants de ces écoles. L'Etat garde les compétences liées à l'enseignement.

Effectifs rentrée 2011/2012 :

9 classes en école élémentaire pour un effectif de 208 élèves et une CLIS (classe d'intégration scolaire) de 12 élèves.

Les effectifs sont stables d'une année à l'autre

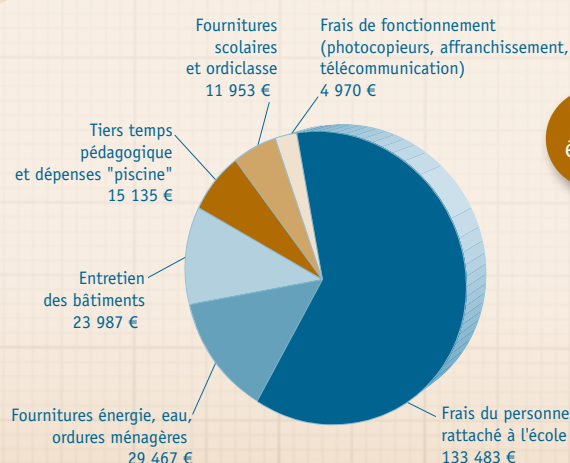
5 classes en école maternelle pour un effectif de 124 enfants.

De nombreux travaux nécessaires ont été effectués depuis 2008 à l'école maternelle. En effet, le conseil municipal a décidé un programme pluriannuel de travaux, effectués en grande partie par le personnel technique de la commune : réfection de la toiture, peinture des façades, peinture des classes et des halls. Ces travaux se poursuivront au cours de l'année 2012.



Fonctionnement dépenses Globales

Dépenses globales
de fonctionnement de 219 000 €



340 élèves

Ecole élémentaire

- 26 rue de la mairie
- rue de la Messarde

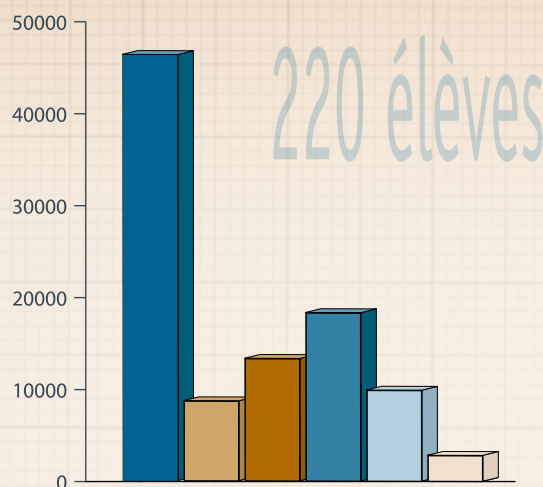
Dépenses totales de 99 500 €

Ecole maternelle

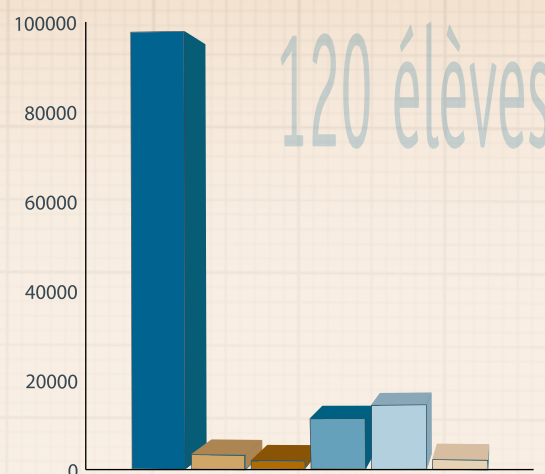
- 1 rue des Cras

Dépenses réparties sur trois sites

Dépenses totales de 119 500 €



Chiffres basés sur la moyenne des budgets année 2009 et année 2010



Investissements 2010 Dans les écoles

Ecole élémentaire

Achat mobilier de classe	2 700 €
Matériel pédagogique	1 300 €
Réfection du bardage et des cheneaux à la Messarde	5 300 €

Ecole maternelle

Matériel pédagogique	780 €
Mobilier pour la salle d'activité	2 850 €
Téléviseur et meuble	1 900 €

LES ATSEM PARTICIPENT A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE



Décret n° 92-850 du 28 août 1992

Fonction éducative

- Soins et aide des enfants durant le temps scolaire :
- Accueil des enfants et de leur famille
- Habillage et déshabillage, rangement des vêtements
- Soins d'hygiène : propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Réconfort, écoute des enfants

Fonction d'entretien du matériel

- Responsable de la propreté de la classe (ménage + entretien) :
- Rangement et entretien du matériel pédagogique
- Rangement des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Nettoyage et entretien des sanitaires

Les fonctions de l'ATSEM

Fonction d'aide pédagogique

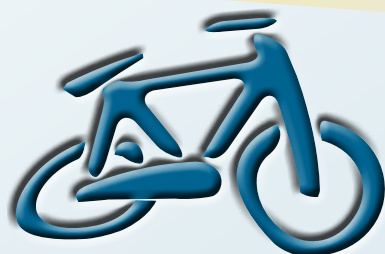
- Aux côtés de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques :
- Préparation des activités scolaires
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD...)
- Accompagnement des sorties scolaires (promenades, visites, spectacles, voyages...)
- Participation au service de surveillance d'accueil, de cour, de goûter, de sieste...

Les ATSEM (au nombre de 3 à l'école maternelle de Saône) sont présentes pour aider les enseignantes pendant le temps scolaire (accueil et hygiène des enfants, préparation des ateliers, collages, découpage...) et l'entretien des locaux hors temps scolaire. Leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle. En cas d'absence pour maladie, celles-ci sont remplacées systématiquement et rapidement par la commune.

Farida Tariket en poste depuis le 1^{er}/9/1991, **Alexandra Vannier** en poste depuis le 3/9/2007 et **Hélène El Halabi** en poste depuis 1^{er}/9/2001 sont ainsi bien connues des enfants et de leurs parents.



InauGuration Du terrain Bmx



Dimanche 3 juillet 2011, sous un soleil radieux, et un Grand nombre de participants, a eu lieu l'inauGuration du terrain BMX aménagé sur une parcelle communale chemin de Pennéval par des jeunes de l'Amicale.

Félicitations à tous ces jeunes bénévoles pour leur action exemplaire et le résultat remarquable de leur initiative !

FEUX D'ARTIFICE



Que d'eau ! Que d'eau !

La retraite aux flambeaux a dû être annulée à cause de la pluie forte et continue. Les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Les quelques familles présentes pour le pique-nique citoyen se sont attablées dans la salle de l'Espace du Marais où un apéritif offert par la Commune leur a été servi. La Batterie-Fanfare de Saône s'est également repliée dans ce même lieu pour y jouer quelques morceaux de qualité. Cette année, il

fallait beaucoup de courage aux saônois et gens du plateau pour se rendre sur le complexe sportif afin d'assister au traditionnel feu d'artifice. Surprise ! A 22h30, une courte accalmie a permis aux artificiers de lancer dans le ciel le spectacle très coloré attendu et très apprécié par tous.

Malgré un début de soirée perturbée, le bal, animé par Star System a rencontré un grand succès et les danseurs ont évolué sur la piste jusque tard dans la nuit.

Remerciements à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saône, la Batterie-Fanfare, le CCAS, la Boulangerie Amiot et les agents techniques.

Rendez-vous vendredi 13 juillet 2012 sous des cieux plus cléments !



À Noter sur votre Agenda



Janvier 2012

Samedi 7 REPAS DES ANCIENS
(Espace du Marais)

Lundi 9 CÉRÉMONIE DES VŒUX
(Espace du Marais)

Samedi 21 LOTO (Espace du Marais)

Lundi 23 DON DU SANG (Espace du Marais)

Mercredi 25 CINÉMA (Espace du Marais)

Samedi 28 CHORALES DES ECOLES,
CONCERT-BAL (Espace du Marais)

Mars 2012

Samedi 17 LOTO (Espace du Marais)

Mercredi 21 CINÉMA (Espace du Marais)

Samedi 24 Dimanche 25
SAVEURS ET PASSIONS (Espace du Marais)

Mai 2012

Samedi 5 LOTO (Espace du Marais)

Mardi 8 (monument aux Morts)
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE 1945

Mercredi 16 CINÉMA (Espace du Marais)

Février 2012

Dimanche 12 REPAS DANSANT
(Espace du Marais)

Samedi 18 REPAS DANSANT
(Espace du Marais)

Mercredi 22 CINÉMA (Espace du Marais)

Avril 2012

Lundi 2 DON DU SANG (Espace du Marais)

Samedi 14 THÉÂTRE (Espace du Marais)

Mercredi 18 CINÉMA (Espace du Marais)

Dimanche 29 DIAGONALE DU DOUBS

Juin 2012

Samedi 2 THÉÂTRE (Salle Guinemand)

Samedi 9 THÉÂTRE (salle Guinemand)

Mercredi 13 CINÉMA (Espace du Marais)

Samedi 16 FÊTE DE LA MUSIQUE

Lundi 18 DON DU SANG (Espace du Marais)

**L'Automne 2012
s'annonce riche
en expositions à L'OUTO**

Comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 29 avril 2011

COMMUNICATION-SPORT ET JEUNESSE

La Commission tourisme Culture et Sport de la C.A.G.B. projette de rassembler les différentes écoles de musique existantes (Amicale et Batterie Fanfare de Saône, Familles Rurales de Gennes et Mamirolle, Notes et Touches de Morre et Montfaucon). Le Vice-Président de cette commission présentera ce projet au Comité Syndical du Plateau afin que les élus se prononcent sur sa mise en œuvre.

A l'occasion du 40^{ème} anniversaire du jumelage allemand, le Comité de Jumelage recevra une délégation allemande du 14 au 16 octobre 2011.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée Européenne, notre association participera à cette manifestation le 07/05/2011, à Roche Lez Beauré.

ADMINISTRATION-FINANCES

Les articles L-2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations et des crédits de paiements relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

En ce qui concerne les créations d'un complexe sportif et d'un groupe scolaire, l'analyse financière présente les chiffres jusqu'en 2022 et montre la possibilité de réalisation de ces deux projets. Ils seront financés uniquement avec l'emprunt.

Certains élus évoquent la possibilité de différer l'un des deux projets étant donné la diminution de la C.A.F (Capacité d'Auto Financement). M. le Maire rappelle que la mobilisation de l'auto-financement sur 2011 et 2012 (617 000 €) est restituée en 2014 pour une nouvelle équipe municipale.

L'autorisation de programme n°10-Création d'un complexe sportif est adoptée par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

L'autorisation de programme n°11-Création d'un groupe scolaire est adoptée par 13 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 4 % des taux et de voter les taux suivants pour l'année 2011 : taxe d'habitation : 8.02 % (en 2010 : 7.71 %) ; taxe foncière bâti : 12.68 % (en 2010 12.19 %) ; taxe foncière non bâti 28.63 % (en 2010 : 27.53 %).
Adopté par 14 voix pour et 3 contre.

Après le vote des budgets 2011, adopté à l'unanimité, il est proposé de recourir à l'emprunt à hauteur de 7 000 000.00 €.

Adopté à la majorité par 13 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Le Conseil sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour les travaux concernant l'aménagement de la rue des Ronces et du groupe scolaire. *Adopté à l'unanimité.*

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les conditions financières proposées pour financer les actions 2010 de familles Rurales (60 773.43) dans le cadre du C.E.J. et donc de verser le solde de cette subvention à l'association soit 19 560.00 €.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

La vente de bois du 07/04/2011 a rapporté 22 152 €.

URBANISME

Dans le cadre des travaux prévus rue des Cras par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, il a été demandé un renforcement de la canalisation pour l'alimentation défense incendie. Une convention sera signée. Le coût à la charge de la commune est plafonné à 600.00 €HT. *Adopté à l'unanimité.*

Séance du 24 mai 2011

COMMUNICATION - SPORT ET JEUNESSE

L'équipe de hand-ball féminine a disputé le 21/05/2011 la finale de la coupe de France régionale à Paris-Bercy. Afin de couvrir une partie des frais engagés par l'association L'Entente Saône-Mamirolle Hand Ball, Mr le Maire propose une subvention exceptionnelle de 1 000 €. *Adopté à l'unanimité.*

ADMINISTRATION-FINANCES

L'adhésion du Hameau des Forges (commune de Châtillon sur Lison) au S.I.E.H.L. est acceptée à l'unanimité.

Il est proposé de fixer le montant global de la transaction pour la vente de la parcelle cadastrée AN 40 (construction du Centre de Première Intervention Renforcé, délibération du 01/10/2008) à 103 826.62 €.
Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

A compter de la rentrée scolaire 2011, la mise en place du quotient familial pour le calcul de la tarification périscolaire et accueil de loisirs (cinq tranches) est proposé.
Adopté à l'unanimité.

Il est proposé de valider l'Avant Projet Définitif relatif à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire pour un montant estimé à 2 759 673.81 € H.T. *Adopté par 13 voix pour, 3 contre, 1 abstention.*

Pour le Plateau sportif, un premier appel d'offres a permis d'attribuer 15 lots. Le résultat de cette consultation met en évidence que le montant des travaux à l'ouverture des offres est en dessous du montant validé par le Conseil municipal au stade de l'A.P.D..

Séance du 29 juin 2011

ADMINISTRATION-FINANCES

Le Conseil municipal décide d'acquérir une parcelle d'une contenance de 20m2, rue des Pommiers, afin de permettre le passage des camions-bennes pour la collecte des ordures ménagères, pour la somme de 700 €. *Adopté à l'unanimité.*

Pour le financement de la réalisation du complexe sportif et du groupe scolaire, 25 banques ont été consultées. Après études, trois possibilités sont proposées : totalité du montant emprunté à taux fixe de 4.50% garanti, 14 voix contre, 3 voix pour ; totalité du montant emprunté à taux variable de 4.15% garanti les deux premières années et variable à + ou -2% les années suivantes avec la possibilité de choisir un taux fixe à tout moment dès la consolidation du prêt, Refusé à l'unanimité ; une partie du montant à taux fixe et l'autre partie à taux variable, 14 voix pour, 3 abstentions. Les mensualités trimestrielles se feront sur une durée de 25 ans à partir de la date de consolidation (30/09/2013). *Adopté à la majorité par 13 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.*

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2011 à hauteur de 1991.65 €. *Adopté à l'unanimité.*

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Travaux plateau sportif : Les marchés pour les 18 lots ont été notifiés le 07/06/2011 et l'ordre de démarrage des travaux a été adressé aux entreprises le 14/06/2011. les travaux débiteront à la mi-juillet 2011. La fin contractuelle des travaux est fixée au 14 décembre 2012.

URBANISME

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants ainsi que les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, rue de la Fontaine, en deux tranches. La maîtrise d'ouvrage serait confiée au S.Y.D.E.D.. Le coût global de l'opération pour la 1^{ère} tranche s'élève

à 272 874 € TTC dont 87 596 € de participation du S.Y.D.E.D.. Adopté à l'unanimité.

Les élus retenus pour la commission P.L.U. sont : A. Viennet (désigné de droit), N. Filsjean, M. Marceau, C. Ménétrier et P. Di Benedetto. Adopté à l'unanimité.

Séance du 1^{er} septembre

COMMUNICATION SPORT-JEUNESSE

A compter du 1^{er} septembre 2011, la médiathèque sera ouverte au public le jeudi de 9h00 à 12h00 et fermée le samedi après-midi. L. Harbaoui, contractuelle, assurera l'accueil du public à raison de 14h hebdomadaires. Le conseil municipal accepte ces nouveaux aménagements d'horaires et de poste.

Les festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Heckendalheim auront lieu les 14,15 et 16 octobre 2011. L'organisation et le financement de ces journées seront pris en charge par le Comité de jumelage. Après étude du plan de financement, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1500 € au Comité de jumelage et d'accepter le principe d'une subvention complémentaire de 1500 € maximum au vu du bilan financier. Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION-FINANCES

Afin de soutenir le Comité de jumelage, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) pour la somme de 349 €. Adopté à l'unanimité.

L'Etat propose à la vente à la commune de Saône une parcelle de 282m² situé en bordure de la rue de l'Industrie pour la somme de 30 €. Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Il est proposé de réactualiser le tarif du repas du périscolaire et de fixer le montant à 3.34 € à compter du 1^{er} septembre 2011. Adopté à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil municipal de verser la somme de 8821.03 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour les activités de la ludothèque. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat C.E.J. pour 2011-2014 et de poursuivre sa collaboration avec la C.A.F. pour toutes les actions « enfants-jeunesse » intervenant sur la commune. Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Les services techniques ont rénové, à l'école maternelle, une salle de classe et le couloir.

Il est proposé d'interdire de façon permanente la

circulation des véhicules à moteur dans le marais sur les voies suivantes : chemin vicinal dit de la Voie Romaine, chemin rural des Grands Terreaux, chemin rural de la Verne, chemin rural de l'Espace du Marais, chemin Martin. Le syndicat du Marais de Saône prendra en charge la signalétique. Adopté à l'unanimité.

Afin de sécuriser les abords de la piste d'atterrissage, le Syndicat de l'aérodrome de Besançon-La Vèze prévoit de couper des arbres sur la propriété de la commune, lieu-dit La Vaivre (3 ha 06 a 24 ca). L'indemnisation versée à la commune sera de 3 900 €. Adopté par 15 voix pour, 2 abstentions.

Séance du 5 octobre 2011

AFFAIRES SOCIALES

Le bilan des activités proposées aux jeunes en 2010 par l'Amicale présente un reste à financer de 2623.00 €. Dans le cadre du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse), la C.A.F. participe pour un montant de 142.02 €. La participation de la commune s'élèvera à 284.04 €. Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le repas des anciens offert par la municipalité, l'âge requis pour y participer sera de 67 ans à partir du 1^{er} janvier 2012 (au lieu de 66 ans).

Comme le prévoit le schéma directeur d'assainissement, le réseau est à revoir dans de nombreux quartiers dont celui de la mairie. Pour l'extension du groupe scolaire, il sera donc nécessaire de reprendre le réseau d'assainissement pour la collecte des eaux usées et pluviales. Une étude a été demandée à B.E.J. et Gaz et Eaux afin d'évaluer le type d'installations qui résoudrait ces problèmes.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Le planning du plateau sportif fixé pour les travaux est respecté.

URBANISME

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2010 du Syndicat Intercommunal des Alaines est adopté à l'unanimité.

Séance du 9 novembre 2011

COMMUNICATION-SPORT ET JEUNESSE

Le 40^{ème} anniversaire du Jumelage a été une grande réussite. Le premier bilan financier présenté par le Comité de Jumelage est positif, ainsi le soutien de la commune ne sera pas nécessaire. Les festivités ont commencé par l'arrivée des parachutistes suivi de l'inauguration du rond-point d'Heckendalheim. 164 personnes

ont participé à la fondue géante et à la soirée dansante.

L'Art sur un Plateau a présenté à plus de 170 visiteurs des œuvres de grande qualité.

L'animation des « Petites Histoires » est de nouveau proposée à la médiathèque grâce à deux bénévoles. Les lectures de contes auront lieu les mercredis et jeudis de chaque semaine.

La convention 2011-2012 avec l'U.R.F.O.L. a été reconduite pour un montant de 2500 €.

ADMINISTRATION-FINANCES

La surtaxe d'assainissement est fixée proportionnellement au m³ consommés. Après délibération, il est proposé un taux de la surtaxe d'assainissement de 0.75 € par m³ consommés. Adopté par 14 voix pour, 2 contre et une abstention.

Il est proposé au Conseil municipal une D.M.B. (Décision Modificative Budgétaire) pour le budget assainissement : un emprunt de 64 948.00 € (les subventions et remboursement de T.V.A. n'étant pas encore réalisés) ainsi qu'un emprunt complémentaire de 176 224.00 € pour les travaux dans le secteur du groupe scolaire. L'emprunt total pour l'exercice 2011 sera de 300 000 €. Adopté par 15 voix pour, 2 voix contre.

La Taxe d'Aménagement remplacera la Taxe Locale d'Équipement (loi de finance rectificative pour 2010). Cette taxe est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable. Cette taxe applicable à compter du 1^{er} mars 2012, est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un P.L.U. ou d'un P.O.S.. Il est proposé de fixer le taux communal unique de la taxe d'Aménagement à 5%. Adopté par 15 voix pour, 2 voix contre.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

La vente de coupe de bois du 12/09/2011 a rapporté 10 722 € et 19 590 € HT.

Par ailleurs, le montant de chaque lot d'affouage est fixé à 55 €. Adopté à l'unanimité.

Le terrain synthétique du complexe sportif est pratiquement achevé. La réception du terrain de football est prévue semaine 46 pour une utilisation au printemps 2012.

La commune conserve sa première fleur et reçoit un prix de 150 € ainsi qu'un diplôme pour le fleurissement 2011 de la part du Conseil régional.

URBANISME

Les travaux d'assainissement en cours concernant les rues Francis Bouton et des Thuyas s'achèveront début décembre. Le calendrier est respecté, les prochains travaux seront la réfection du réseau sur le bas de la rue la Fontaine, la fin des travaux étant prévue 1^{er} trimestre 2012.



Travaux



DÉCLARATIONS préalables

BERNARD Philippe	18 rue des Frères Maire	Terrasse
FAGAUT Ludovic	10 rue Louis Pergaud	Pose bardage sur abri
NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières	Pergola
CABINET BENOIT	1 B rue de la Mairie	Bardage sur façade
SAVONET Jean	8 rue du Clousey	Remplacement clôture
ACS HOLDING	Rue de l'Industrie	Création lot à bâtir
PETITJEAN Marcel	7 rue du Château	Garage
MARECHAL Cyril	5 rue Louis Pergaud	Garage
DEFRASNE Jean-Marie	3 sur Chopin	Ouverture fenêtre sur façade sud-est
CARBILLET Stani	11 rue de la Fontaine	Clôture poulailler
CHEVE Didier	8 rue de la Paix	Réfection toiture
REGAZZONI Philippe	24 rue des Tilleuls	Pose velux
FIMOGEST	14 rue de l'Industrie	Stockage terre végétale travaux exhaussement
PAGNOT André	53 rue Louis Pergaud	Création appenti
JOUFFROY Didier	11 bis impasse du Clousey	Création fenêtre de toit
Coopérative Agricole Terre Comtoise	5 rue de l'Industrie	Rénovation toit principal
MERCIER Patrick	6 rue du Bouleau	Changement couverture toiture
VILLAUMIE Danielle	22 rue du Cheneau Blond	Auvent
ECREMENT Benoît	3 B rue des Hurlevants	Clôture + portail
THIEBAUT Yves	28 avenue de la Gare	Abri jardin
MARCHIZET Frédéric	9 rue Le Pied de la Roche	Rénovation toiture
GOY Hervé	7 rue des Hurlevants	Piscine enterrée
ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché	Pose velux
PELLETIER Charles	1 rue du Fourney	Rénovation de façade
MARION Marie-Christine	9 rue Charles Bonnefoy	Rénovation toiture
BARRALON Claude	22 avenue de la Gare	Réfection toiture
BARRUCAND / GUILLET	14 rue de la Mairie	Fenêtres de toit
CHAPUIS Lucie	6 rue de la Glacière	Rénovation peinture façades et muret
MIRE Michel RECEVEUR	1 rue des Hurlevants	Division foncière
BOURDENET Yves & Colette	16 rue du Goupil	Création d'un muret et de 4 piliers

BOITET Pierre-Mary	33 (lot35) rue Louis Pergaud	Remplacement porte de garage
Mairie de Saône	26 rue de la Mairie	Création groupe scolaire
BOURRON Stéphane	19 rue de la Fontaine	Terrasse + garage
RENAUDE Régis	2 impasse du Chateau	Garage
BOURQUIN Stéphane	3 A rue de la Glacière	Modification de PC
BATILDE Fabienne	2 route de Gennes	Véranda
MILAN Christophe	49 rue Louis Pergaud	Construction appenti
CHAMBIN Christian	11 rue de la Croix de Mission	Construction abri à bois
TISSERAND Franck	24 avenue de la Gare	Création terrasse + portes + fenêtres + escalier + rénovation toiture
SCI AMETISTE BONNEFOY	14 rue de l'Industrie	Création abri matériel + couverture en panneaux photovoltaïques



GRATIN D'ANANAS A LA NOIX DE COCO

pour 4 pers : (prêt en 30mn) / 1 ananas frais / 40 g de beurre (+ 10 g) / 2 œufs / 40 g de noix de coco râpée / 50 g de sucre roux en poudre (+ 1 c. à s.) / 20 g de maïzena / 20 cl lait de coco / 10 cl de crème liquide / 2 pincées de vanille poudre

- Préchauffer le four sur th 6/7 (200°). Beurrer un plat à gratin et le saupoudrer d'une cuiller à soupe de sucre roux. Détailler l'ananas en quartiers, ôter l'écorce et le cœur fibreux avant de le couper en tranches. Les déposer dans le plat.
- Faire fondre le beurre (au micro-ondes), fouetter les œufs avec le beurre tiédi, le sucre roux, la noix de coco, la crème, la maïzena, le lait de coco et la vanille.
- Verser sur l'ananas et enfourner une vingtaine de minutes. Servir tiède.

RECETTES DE CUISINE

CAPPUCCINO

DE CHAMPIGNONS (amuse-bouche)

pour 4 pers : (prêt en 25mn) / 250 g champignons mélangés / 1 tablette de bouillon de volaille / 10 g de beurre / 2 échalotes/ 10 cl de crème liquide entière et très froide / sel et poivre

- Nettoyer les champignons et les détailler en 4. Eplucher et hacher les échalotes et les faire fondre dans le beurre 3 mn. Y ajouter ensuite les champignons et laisser cuire 4 à 5 mn en mélangeant.
- Verser 50 cl d'eau. A ébullition ajouter le bouillon émietté, couvrir et poursuivre la cuisson 15 mn à petit bouillon.
- Fouetter la crème très froide jusqu'à ce qu'elle soit légère et mousseuse. Saler et poivrer.
- A la fin de la cuisson, mixer les champignons avec leur bouillon, saler et poivrer (selon les goûts).
- Répartir le potage dans des tasses et les coiffer d'un nuage de crème fouettée.

ROULÉS DE LIMANDE EN PAPILOTE

préparation : 25mn, marinade : 30mn, cuisson : 20mn / pour 4 pers : 8 filets de limande / 2 carottes / 2 échalotes / ½ barquette de persil (10g) / ½ barquette de ciboulette (10g) / 150 g de raisin italia(lavé) / 20 cl de cidre brut / 10 g de beurre / sel, poivre, cure-dents, piques bois, papier sulfurisé

- Rouler les filets et planter une pique dedans. Les faire mariner au frais 30mn avec 10 cl de cidre, du poivre en retournant les filets 2 fois.
- Râper les carottes à la grosse grille. Hacher les échalotes, les faire revenir 5mn avec 10 g de beurre. Ajouter les carottes puis 10 cl de cidre, laisser cuire 5mn.
- Allumer le four (th 7-210°). Découper 4 papillotes dans le papier sulfurisé. Répartir les filets égouttés, les carottes, le raisin et une noisette de beurre. Fermer et cuire au four 8mn.
- Ouvrir ensuite les papillotes, saler légèrement, enlever les piques et décorer de ciboulette (entière et hachée) et de persil (haché). Servir aussitôt avec du riz nature.

ÉTAT CIVIL

naissances

Nom et prénom	Adresse	Date
DUREZ Liam Mickaël Lucien	16 rue de la Fontaine	24/06/2011
DETTÉ Pierre André Serge	6 A rue de la Mairie	26/06/2011
DETTÉ Romane Jocelyne Eliane	6 A rue de la Mairie	26/06/2011
BEAUD SPRINGAEL Valentin Pierre Egide	1 rue Charles Bonnefoy	09/07/2011
BAUD Sarah Emma Hélène	15 rue des Pommiers	21/07/2011
OUADAOUI Kylia	31 rue de la Fontaine	20/08/2011
SIRE CLERC Gatien Bernard Daniel	18 rue Alix Champlon	29/08/2011
PATTON Mickael Cyril Laurent	9 rue de la Corvée	01/09/2011
GAVOYE Lucas	21 rue du Colombier	07/09/2011
BONNEFOY Samy Adam Pascal	2 B rue du Lac	12/09/2011
BEZZA Ramy Brahim	1, rue de la Paix	01/10/2011
BOISSENIN Salomé	23, rue de la Corvée	14/11/2011
BARBIER Anaëlle	16, cour Maurive Ravel	16/11/2011

mariages

Épouse	Époux	Date
PIERRE Christelle	PINHEIRO Nicolas	18/06/2011
USANNA Carole	NOËL Thierry	01/07/2011
PROCACCINO Elodie	SAURET Aurélien-Adriano	09/07/2011
MAGNIN Natacha	BOURASSIN Nicolas	16/07/2011
THOMAS Sylvie	JACOB Alexis	23/07/2011
DEVEYLE Aurélie	GENCE David	13/08/2011
BOFFETTI Corinne	VOILHES Fabrice	20/08/2011
BIDEAUX Emilie	CLIMENT Marc-Antoine	17/09/2011
RUIZ ALVARADO Herlinda	CAUQUOT Christophe	05/11/2011

décès

Civilité, nom, prénom	Naissance	Âge	Adresse	Décès
M. BOUSSOUR Amar	03/11/1971	40	20, avenue de la Gare	04/06/2011
Mme KINDELBERGER Suzanne	24/09/1921	90	49, rue des frères Maire	20/06/2011
Mme TODESCHINI Maryse	18/05/1940	71	11, rue Charles Bonnefoy	23/06/2011
M. CLIMENT Rodolphe	23/08/1979	32	10, rue de la Corvée	26/06/2011
M. CHAMPLON Raymond	10/09/1917	94	21, avenue de la Gare	02/08/2011
Mme RIFFIOD Colette	23/03/1922	90	24, Grande Rue	10/10/2011

VIDE-GRENNIERS

Le vide-greniers a eu lieu dimanche 25 septembre 2011, Espace du Marais.

Cette année, les travaux du complexe sportif ont contraint la Commission Animations à limiter l'espace mis à disposition des exposants. Dès 6h30, 133 étals se sont mis en place autour de l'Espace du Marais. Déjà la journée s'annonçait estivale et laissait présager une forte affluence (ce que tout le monde a pu constater tout au long de la

manifestation).

Vendeurs et acheteurs ont réalisé de véritables affaires dans la bonne humeur et la convivialité.

Le beau temps chaud de cet automne a incité les badauds à se désaltérer à la buvette tenue par l'Amicale des Boulistes.

Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.



téléphone bloqué



Nouvel équipement public

La commune a acquis un premier Défibrillateur Automatique Externe (D.A.E.) qui est installé dans le hall de l'Espace du Marais. Le coût de cet équipement est de 1855.72 €.

Il est accessible à tous les utilisateurs de ce bâtiment.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

C'est un appareil léger, mobile qui permet de mesurer l'activité cardiaque d'une personne à l'aide d'électrodes posées sur le thorax. En cas de besoin (arrêt cardiaque ou cardio-respiratoire) détecté par la machine, un choc électrique est automatiquement envoyé au cœur.

Son utilisation est très simple, à la portée de tous et permet de sauver des vies.

PLU

Notre Plan d'Occupation des Sols datant de 1999 est apparu dépassé et difficile à appréhender au fil des dossiers d'urbanisme à traiter. Le Conseil municipal du 30 mars 2011 a délibéré et décidé de lancer la révision du POS en Plan Local d'Urbanisme.

Le groupe constitué de 5 élus et les techniciens de la DDT, du Conseil général et de la CAGB s'est déjà réuni à plusieurs reprises avec l'ATELIER DU TRIANGLE, bureau d'étude chargé de mettre en forme le futur document.

Plusieurs thèmes de réunion ont été mis en place :

- Le porter à connaissance
- Le diagnostic

Ces réunions de travail permettent d'appréhender les différentes problématiques liées au PLU avec la mise en conformité du document avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), la ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et le PLH (Plan Local d'Habitation).

Il ne faut pas perdre de vue que ce PLU concerne le devenir de notre commune et le visage que l'on souhaite lui donner dans les 15 années à venir.



L'AGGLOMÉRATION SOUFFLE SES DIX BOUGIES



Du Conseil des communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en passant par le District, le visage intercommunal bisontin a déjà connu pas mal de mutations.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), telle que nous la connaissons aujourd'hui, en 2011 et qui fête ses dix ans, ne s'est pas faite en un jour. Ce groupement de communes est le résultat d'un (long) processus fait de réflexions, d'hésitations et parfois même de méfiance de la part de certains élus.

Dès 1967, le maire de Besançon, Jean Minjot, émet l'idée de constituer avec les communes environnantes un District mais l'idée reste lettre morte.

Avant le District

Dans les années 1980, de grands projets émergent mais sans structure intercommunale pour les porter, pas de réalisation possible.

C'est alors qu'émerge le Conseil des Communes du Grand Besançon (CCGB*) de 1990 à 1993, il rassemble 74 communes et est présidé par Robert Schwint. A cette première structure succédera le District, créé en juillet 1993. Certaines communes du CCGB ne rejoindront pas le District. Ce dernier comptait à sa création 38 puis 41 communes.

Peut-être votre commune appartenait-elle à l'une de ces structures ?

Du District à l'Agglo

En 2001, le District se transforme en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB). Elle est officiellement créée le 23 décembre 2000 et devient effective au 1er janvier 2001. Au moment de la mutation du District en Communauté d'Agglomération, seize communes supplémentaires adhèrent à l'intercommunalité qui passe de 41 à 57 membres représentant environ 170 000 habitants.

Les 132 délégués communautaires de la nouvelle structure sont installés au printemps. Il leur revenait d'élire les 28 membres de l'exécutif, présidés par le nouveau maire de Besançon, Jean-Louis Fousseret, élu en mars 2001.

Dès sa mise en place, le conseil de la CAGB se saisit de quatre compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement de l'espace et l'organisation des transports urbains, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. A celles-ci s'ajoutent

trois autres compétences optionnelles et douze facultatives.

L'Agglomération prend son envol

C'est en 2002 que les premiers transferts de compétences du District vers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont lieu. Ils concernent notamment l'extension du réseau de transport périurbain aux communes adhérentes à la CAGB. Un réseau de transport unique baptisé « Ginko » voit le jour, il est le résultat de la fusion entre le réseau urbain de Besançon (CTB) et celui de la périphérie (TGB). Le service est étendu à l'ensemble du périmètre de l'agglomération. Vingt-deux nouvelles communes sont ainsi desservies.

Toujours en 2002, la feuille de route du Grand Besançon voit le jour : elle trace les grandes orientations stratégiques du territoire pour les quinze années qui suivent. C'est le Projet d'agglomération.

Le Conseil de développement participatif (CDP), instance consultative composée d'acteurs socio-économiques, est mis en place. De plus, les compétences statutaires de l'Agglomération sont étendues pour participer au financement de la LGV Rhin-Rhône.

En 2003, la CAGB accueille deux nouvelles communes, Champoux et Noironte. La collectivité rassemble ainsi 59 communes, un chiffre qui n'a plus varié depuis. L'Agglomération compte alors 137 élus, 71 agents et affiche un budget de 104 millions d'euros.

De nouvelles compétences

Au 1^{er} janvier 2006, de nouvelles compétences (la gestion du conservatoire et des déchets) reviennent à la CAGB et leur arrivée engendre des transformations en matière de gouvernance et de management. L'intercommunalité compte alors 138 élus, 375 agents (issus essentiellement du transfert des deux nouvelles compétences) et affiche un budget de 139 millions d'euros.

Première compétence : la collecte des ordures ménagères. C'est désormais le Grand Besançon qui assure le ramassage des poubelles de tous les foyers. Le Sybert continue, quant à lui, d'assurer le traitement de ces déchets, c'est-à-dire leur incinération ou leur recyclage. Seconde compétence : le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) pour l'enseignement musical.

Par ailleurs, les services ville-agglo du Système d'information géographique (SIG) sont mutua-

lisés. Les 59 communes peuvent ainsi accéder aux plans cadastraux ou vues aériennes de leur territoire.

Lancement de grands projets

Les capacités et compétences dans le domaine de l'aménagement du Territoire se confirment en 2009/2010 avec l'éclosion de grands projets. Le Grand Besançon est pilote des dossiers majeurs notamment avec le vote du tramway en juin 2010 mais aussi avec la pose de la première pierre de la Cité des arts et de la culture (mai 2010) et la première pierre de la gare Besançon Franche-Comté TGV à Auxon (avril 2009).

D'autres pages de l'histoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vont continuer de s'écrire en 2011 et au fil des ans. Gageons que beaucoup d'autres évolutions animeront la collectivité.

Que s'est-il passé dans votre commune depuis dix ans ?

*CCGB

Le Conseil de Communes du Grand Besançon (1990-1993), présidé par Robert Schwint, rassemble de nombreux maires. Partageant des intérêts et des besoins communs, ils discutent de projets qui pourraient être réalisés sur leur territoire (le contournement par exemple). Ils ont des ambitions communes et concrètes mais pour les mettre en place et recevoir les financements afin de les réaliser, les maires doivent se fédérer en une structure officielle, le District.

Les membres du CCGB s'unissent au sein d'un District, en juillet 1993. La structure rassemble d'abord quelque 38 communes puis 41. Tout est à faire : créer un budget, trouver un local, développer les compétences et les services... L'assemblée des élus sera officiellement installée au cours de l'automne.



Le 11 novembre 2011

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

Il y a 93 ans, le 11 novembre 1918, à 11 heures, le « cessez-le-feu » sonnait sur tout le front mettant un terme à quatre années d'une guerre effroyable. Des jeunes saônois étaient au cœur de ces terribles affrontements. Ils allaient rentrer chez eux ! Malheureusement, 21 jeunes hommes ne revinrent jamais. Ces 21 noms sont gravés sur le monument aux morts. Un hommage leur a été rendu pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de ceux qui se sont battus pour défendre nos libertés.

Commémorer l'armistice, c'est se souvenir de la date de la fin de la guerre, c'est se souvenir aussi de jeunes gens qui n'avaient pas demandé à aller se battre, mais ils n'ont pas eu le choix, et qui sont morts au combat.

La cérémonie de commémoration de ce 93^e anniversaire, marquant la fin de la première guerre mondiale, s'est déroulée comme d'habitude après l'office religieux, devant le monument aux morts en présence d'une assistance nombreuse, favorisée par des conditions climatiques exceptionnelles, et recueillie. Un détachement en armes du Groupement de Soutien de la Base de Défense – 7^e Bataillon du train, les Sapeurs-pompiers, des gendarmes et militaires, les élus, les enfants des écoles, la batterie-fanfare et les représentants et porte-drapeaux des associations d'anciens combattants étaient présents.

Dans son discours, le maire, Alain Viennet, a rappelé que cette cérémonie doit garder tout son sens afin que ne tombent dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une géné-

ration. Il a également précisé qu'avec la disparition du dernier « Poilu », ultime témoin de ces tragiques événements, vient le temps de l'histoire et de la mémoire du souvenir.

Comme les années précédentes, les élèves de l'école primaire ont rendu un vibrant hommage aux anciens combattants en lisant avec brio le message du Président de la République.

Cette année, selon la volonté du chef de l'Etat, cette journée fut un hommage aux soldats qui ont donné leur vie au cours de la première Guerre mondiale ainsi qu'à tous les soldats morts pour la France, pour la défense de la patrie ou lors des opérations extérieures, en 2011 particulièrement.

Des décorations ont été remises par le Lieutenant-colonel Petey, commandant en second du Groupement de Soutien de la Base de Défense, qui présidait la cérémonie. Après un séjour de vingt deux mois en Algérie et une carrière de 32 ans de service dans la Gendarmerie, Monsieur Léon Paul Bel reçu la médaille militaire. Messieurs Claude Barthod et Séraphin Mottas se sont vus décerner la médaille commémorative avec agrafe Algérie, en témoignage des services rendus pour leur participation aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre.

C'est Julie Guittard, élève de la classe de Monsieur Thibault, qui avait été désignée pour porter et présenter le coussin des médailles lors de la remise des décorations.

Le village de Saône qui comptait, durant la guerre, près de 590 habitants a payé un lourd tribut à celle qu'on pensait alors être la « der des der ». Devant un piquet d'honneur au « présentez armes », la lecture des noms gravés sur



le monument évoque le passé douloureux. Un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts a précédé la sonnerie aux morts, et, une minute de silence a été respectée avant d'entendre la Marseillaise interprétée par la Batterie-fanfare.

Cette cérémonie et le moment de recueillement se sont déroulés dans une grande solennité.

Le Bleuets de France a été proposé à la générosité du public. Les fonds récoltés permettent de mettre en œuvre, au travers de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre qui le gère, une action sociale dédiée aux anciens combattants, aux soldats blessés ou à leurs familles en cas de décès, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats.

A l'origine, « Les Bleuets » était le surnom donné aux jeunes soldats, qui rejoignaient le front après leurs classes. A leur tour, dans les tranchées, après avoir connu le feu, vécu l'horreur et les offensives meurtrières, laissé pousser barbes et moustaches, ils prenaient le nom de poilus.

Le poilu désignait déjà auparavant le grognard d'Austerlitz.

Le Bleuets de France, dont la couleur rappelle l'uniforme bleu horizon de nos Poilus, et par là même leur sacrifice, est un symbole tout aussi beau de solidarité et de mémoire pour les anciens combattants.

La mémoire est le ciment de notre nation. Il faut la faire vivre et ne pas oublier ce que le monde combattant a fait et continue de faire pour défendre nos valeurs.

Il est de notre devoir de veiller à ce que les engagements, les efforts, les sacrifices qu'ils ont fournis pour défendre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la France, soient toujours reconnus.

Les anciens combattants méritent tout notre respect.

« Écoutons notre passé, il nous en dira beaucoup sur notre avenir » Général de Gaulle.



SECURITE ROUTIERE



« M. le Maire, ça va trop vite dans Saône !! »

« M. le Maire, faut faire quelque chose pour le stationnement !! »

« M. le Maire qu'attendez-vous pour verbaliser ? »

« M. le Maire, quand allez-vous mettre des ralentisseurs, des panneaux ? Un accident ? »

« Je suis mal garé(e) mais j'en ai pour 2 secondes !! »

Combien de fois avons-nous entendu ces récriminations ?

Bien entendu le ressenti de chacun ressort et il arrive que des remarques restent sans réalisation car après étude, il s'avère qu'il n'y a pas lieu de mettre en place certains dispositifs. Mais au-delà de ces plaintes, il y a des faits.

Concernant le stationnement dans le centre, les places mises à disposition des automobilistes sont largement suffisantes pour que chacun puisse se dire : « Est-ce-que je gêne ? » Même pour 2 ou 3 minutes, j'ai peut-être intérêt à me garer à peine plus loin quitte à marcher un peu ».

Cette première remarque s'adresse à celles et ceux qui, en toute bonne foi, stationne n'importe comment, laissent leur moteur tourner pendant leurs achats pour ensuite se déplacer

quelques mètres plus loin et recommencer la même opération. Est-ce un comportement responsable ? Est-il normal de stationner sur un trottoir et obliger les personnes âgées, les enfants, les mamans avec leur poussette à descendre sur la rue ?

Et la vitesse ?

C'est édifiant ! A la demande de la commune, le STA (Conseil général) a procédé à des comptages de véhicules et des relevés de vitesse sur la rue de la Glacière (RD 410), et sur la rue de l'Etoile (RD 104). Les rapports montrent que :

Sur la rue de la Glacière (RD 410) : sur une période d'une semaine 5564 véhicules entrent dans Saône. 3364 véhicules sont en excès de vitesse (de 60 à 140 km/h !!!)

Sur la rue de l'Etoile (RD 104) : sur une période d'une semaine 4685 véhicules entrent dans Saône et 3906 en sortent.

3726 entrent en excès de vitesse (de 55 à 85 km/h)

2729 sortent de Saône en excès de vitesse (de 55 à 107 km/h)

LES SANCTIONS

PRINCIPAUX DÉLITS ET INFRANCTIONS AU CODE DE LA ROUTE	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION DU PERMIS (1)	IMMOBILISATION / CONFISCATION DU VÉHICULE (2)	PRISON (3)
Non-respect des distances de sécurité entre 2 véhicules	135 € (4)	3 points	3 ans	-	-
Dépassement autorisé à 20 km/h de la vitesse max. autorisée lors d'agglomération	68 € (4)	1 point	-	-	-
Dépassement autorisé à 20 km/h de la vitesse max. autorisée en agglomération (hors la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins)	135 € (4)	1 point	-	-	-
Dépassement de 20 à moins de 30 km/h de la vitesse max. autorisée	135 € (4)	2 points	-	-	-
Dépassement de 30 à moins de 40 km/h	135 € (4)	3 points	3 ans	-	-
Dépassement de 40 à moins de 50 km/h	135 € (4)	4 points	3 ans	-	-
Dépassement égal ou sup. à 50 km/h	1 500 €	6 points	3 ans	Confiscation	-
Récidive de dépassement égal ou sup. à 50 km/h	3 750 €	6 points	10 ans	Immobilisation / confiscation	3 mois
Excès de vitesse entraînant une incapacité totale de travail de 3 jours ou plus	75 000 €	6 points	-	Immobilisation / confiscation	5 ans

(1) 1 point est retiré maximum. Le juge peut être de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
(2) Non cumulable avec une peine de prison ou une amende.
(3) Amende maximale à 90 €, et peine d'emprisonnement.
(4) Amende maximale à 45 € si peine d'emprisonnement.

En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Arche Sud - 92055 La Defense cedex

LES RÈGLES ESSENTIELLES DE SÉCURITÉ

- Connaître fréquemment l'indicateur de vitesse. C'est un outil fiable.
- Adaptez votre vitesse aux circonstances : bon état des routes, conditions de circulation et climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus...
- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépend, bien entendu de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence. 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.
- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 m. Dès 70 km/h, l'éblouissement qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.



AU MOINS 800 VIES AURAIENT PU ÊTRE SAUVÉES EN 2007 SI TOUS LES CONDUCTEURS AVAIENT RESPECTÉ LES LIMITATIONS DE VITESSE.



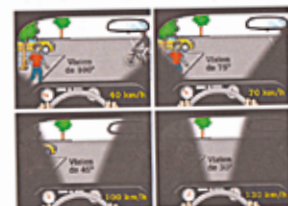
CONDUIRE MOINS VITE, C'EST MOINS CHER. 10 KM/H EN MOINS SUR 500 KM PERMET D'ÉCONOMISER 3 À 5 L DE CARBURANT.



LES EFFETS DE LA VITESSE SUR LE CONDUCTEUR

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir de l'observation des limites de l'individu et des lois physiques. Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.

- Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.



- Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accidents.

- En cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.

L'ABS (ANTI-BLOCCAGE SYSTEM) NE RÉDUIT PAS LA DISTANCE DE FREINAGE. IL PERMET UNIQUEMENT D'ÉVITER LE BLOCCAGE DES ROUES ET, AINSI, LA Perte de CONTRÔLE DU VÉHICULE.



UN CONDUCTEUR QUI ROULE SUR AUTOROUTE PENDANT UNE HEURE À 150 KM/H, AU LIEU DES 130 KM/H AUTORISÉS, GAGNE ENVIRON 4 HEURES SUR 100 KM. CE GAIN VAUT-IL LA Perte DE PRÉCISION DES RISQUES ?



Voilà des données chiffrées qu'il convient de méditer. Alors on se tourne vers les élus à qui on demande des réponses. Que faire ?

Réprimer ?

Plus d'ouvrages qui coûtent à la collectivité ? (par ex un rond-point = 100 000 €)

Plus de signalisation ?

Des radars pédagogiques ? Mais la première des pédagogies n'est-elle pas celle qui consiste à lire et respecter la signalisation existante ?

En ville, le danger est permanent, n'est-il pas judicieux et intelligent de rouler lentement ? Qu'a-t-on à gagner ?

Toutes ces questions restent hélas sans réponses et les élus, souvent démunis devant tant d'incivilités, tentent tant bien que mal de résoudre l'équation sécurité + civisme + deniers publics = affaire de tous mais lorsque les représentants de l'ordre verbalisent, c'est souvent vers le Maire que l'on se tourne en refusant d'assumer ses responsabilités.

Périscolaire et accueil de loisirs l'OUTO

Ce service est géré depuis septembre 2010 par la commune. A compter du 1^{er} septembre 2011, les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial, ce qui était la volonté des élus, mais également une exigence de la CAF pour l'obtention des subventions qu'elle octroie aux organisateurs de ces services.

Le projet pédagogique est toujours tourné vers le « vivre ensemble », l'apprentissage de la tolérance, et vers des activités à la fois ludiques et éducatives avec l'apprentissage de savoir-faire.

Exemples de différentes actions mises en place prenant en compte le cadre particulier de la commune :



Thème développement durable : réalisation d'un jardin, mise en place du compostage, réalisation d'un hôtel à insectes, travail en liaison avec le musée de plein air des Maisons Comtoises. En réflexion : un travail pourrait se mettre en place avec l'association des chasseurs pour la découverte de la faune et de la flore locale au printemps.



Thème intergénérationnel : mise en place de rencontres régulières avec les résidents de la maison de retraite de Saône au cours desquelles enfants et résidents participent à des jeux et à un goûter, participation des enfants à la décoration des tables pour le repas des anciens



- Avec la ligue de l'enseignement et dans l'optique intergénérationnelle : une retraitée vient tous les lundis lire des contes à un groupe d'enfants pendant le temps périscolaire.

- **Ouverture sur la vie du village** : dans le cadre du jumelage, les enfants ont travaillé sur la connaissance de l'Allemagne et ont participé en réalisant différents panneaux décoratifs. Les enfants ont également été reçus chez des villageois, dans les commerces pour des jeux...

- Un travail est en prévision avec pour thème Saône d'hier et d'aujourd'hui.

11 personnes travaillent dans ce service (directrice, animatrices, animateurs, personnel de cuisine et d'entretien) ce qui monte à 31 le nombre des employés communaux.

Ce service accueille toujours plus d'enfants :

La fréquentation en quelques chiffres :

- **100** enfants déjeunent en moyenne tous les jours scolaires au restaurant de l'Outo en deux



services, et entre **25** et **30** à l'école maternelle : **ce sont donc chaque jour environ 130 à 140 repas servis.**

- Devant ce succès, La commune a d'ores et déjà demandé à l'architecte qui travaille sur le nouveau groupe scolaire de prévoir un restaurant scolaire plus conséquent.

- Une **vingtaine** d'enfants fréquentent l'accueil du matin sur les sites scolaires, entre 40 et 50 le soir. Deux fois par semaine un accompagnement aux devoirs est proposé aux enfants, animé par des bénévoles.

- Les **mercredis loisirs** sont fréquentés régulièrement par 20 à 25 enfants

- Un **accueil de loisirs** est organisé la première semaine des congés scolaires (vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps), ainsi que pendant les vacances d'été, avec des animations variées et chaque fois renouvelées.



Une plantation d'arbres pour les générations futures

Les chasseurs de Saône, signataires d'un contrat de gestion durable avec la fédération départementale des chasseurs du Doubs, ont planté 200 arbres fruitiers (sorbiers, merisiers, néfliers, pommiers et poiriers) cet automne, à l'heure de la Sainte Catherine.

19 enfants de l'accueil des mercredis loisirs y ont participé le matin et 25 l'après-midi. Ce sont ainsi plus de 80 arbres qui ont été plantés par les enfants.

Déjà pour l'automne 2012, les chasseurs sont prêts à planter, il ne manque que les terrains !

Si vous êtes propriétaires de terrain en dehors du village et que vous souhaitez contribuer à l'amélioration de l'habitat de la petite faune de plaine, n'hésitez pas à contacter Alain LE ROUX au 03.81.55.76.99 (président de l'ACCA de Saône)



L'objectif de ces plantations est de recréer des éléments fixes du paysage, qui ont disparus ces 30 dernières années, compatibles avec l'agriculture moderne. Ces haies, vergers ou bosquets sont le lieu de vie de la petite faune de plaine, elle y trouve refuge, nourriture et conditions de vie pour construire leurs nids et élever leurs jeunes.

Les chasseurs ont conduit cette action en partenariat avec les propriétaires de terrain, les agriculteurs, mais aussi avec les enfants de l'accueil de loisirs communal du mercredi.

Les enfants, encadrés par les chasseurs et le personnel de l'accueil de loisirs, ont apporté leurs pelles, pioches et arrosoirs pour donner vie à ces arbres fruitiers en bordure d'une parcelle appartenant à Guy MAIRE (rue des Champs), à Christelle PETITJEAN (route de Gennevilliers), et Bernard BOUTON (chemin de Penneval). Les exploitants agricoles riverains ont accueilli favorablement l'initiative. Les haies ainsi créées peuvent apporter ombre et abris de vents dominants aux troupeaux.

Dans deux ans, ces arbres (pommiers, poiriers), pourront être greffés avec des espèces locales, avec un spécialiste de la greffe qui pourra faire partager son savoir faire aux enfants et à la population.



Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui existe de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, il met en œuvre la politique sociale de la municipalité. Son budget est alimenté par le budget principal de la commune.

Aujourd'hui, les CCAS aident et soutiennent les plus défavorisés. A Saône toute personne qui en ressent le besoin peut être reçue.

Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Ainsi à Saône, Mesdames Michèle Converset, Maud Neureuil, Madeleine Ouevrard Messieurs Christian Delorme et José Gomez, en font partie. Madame Christine Ducouloux, employée communale à l'Etat civil y est également rattachée.



Les missions du Centre Communal d'Action Sociale

Les principales missions du CCAS sont l'accueil, l'information et l'orientation des plus fragiles.

Il développe différentes activités, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux

personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Les actions du CCAS de Saône

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre, pour étudier les sollicitations des personnes dans le besoin.

Depuis 2008, nous recevons les personnes en difficultés financières et/ou morales (femmes seules, personnes sans emploi, personnes ayant des problèmes médicaux, personnes ayant un emploi précaire, etc...).

Un partenariat très efficace a été mis en place, tant avec le Centre médicosocial et l'assistante sociale de secteur, que nous rencontrons régulièrement une fois par trimestre, qu'avec le secours catholique et ses bénévoles (permanences le samedi matin dans un local situé sous la pharmacie). Nous travaillons également en lien étroit avec des associations de réinsertion et d'aide, tel qu'Intermèd, ADS, l'ADMR.

Deux animatrices du PLIE viennent également une fois par mois à la Médiathèque pour guider, orienter, aider les personnes en recherche d'emploi.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions. C'est un dispositif associatif, financé par une ou plusieurs communes, et par le Fonds social européen. Son but : aider les personnes en grande dif-

ficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail.

Depuis 2010, nous avons mis en place le programme « seniors en vacances », en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), qui permet aux personnes de plus de 60 ans de bénéficier de tarifs avantageux, et d'une aide de l'ANCV pour les non imposables pour un séjour d'une semaine de vacances.

Le programme « vieillir, un art à partager » en partenariat avec la MSA, la CARSAT et l'ADMR a pu aussi avoir lieu à Saône de février à juin 2010. 15 personnes de Saône ont pu bénéficier de 2 séances par mois avec des professionnels spécialisés. Cette opération vise à permettre le maintien à domicile des personnes de plus de 75 ans.

Un programme « Pac Euréka » est en réflexion et pourrait se mettre en place à l'automne 2012. Ce Pac Euréka, à l'intention des seniors, comprend un programme d'une quinzaine de séances pour un coût modique avec un groupe d'une quinzaine de personnes, et permet à travers des rencontres, des discussions et des exercices de faire travailler sa mémoire. Le CCAS de Saône vous fera parvenir toutes les informations en temps utile.

D'autres projets pourront voir le jour, grâce à la volonté des élus, mais aussi et surtout l'engagement des bénévoles à nos côtés.

Pour tout renseignement :
Dominique Peyrard, 03 81 55 71 31

La fête de l'Amitié 2011 à Saône



Le dimanche 2 octobre, les anciens combattants et prisonniers de guerre du Doubs, se sont retrouvés à Saône pour la fête de l'Amitié, au profit de leurs œuvres sociales (aide aux malades, réparation et don de

fauteuils roulants, sous-vêtements chauds, visites et colis de Noël). Ils étaient 230 participants, autour de leur nouveau président départemental Jean-Pierre BONJOUR.

Après un café d'accueil, les vingt délégations ont participé à la messe. Une très émouvante cérémonie a réuni une foule importante au monument aux Morts, encadrée par une vingtaine de porte-drapeaux. M BONJOUR a évoqué le cas particulier des tombes de nos héros, abandonnées dans les cimetières. Ainsi, celle de Guy BRUCHON, pupille de la nation tué au combat en 1959, restée à Oran en Algérie. Son rapatriement est prévu au cimetière de l'Hôpital du Grosbois

où il a vécu, le coût étant financé par souscription auprès des adhérents, une preuve de plus de la solidarité entre combattants. La cérémonie s'est poursuivie par un dépôt de gerbe. L'émotion était vive en chantant la Marseillaise.

A l'Espace du Marais, le banquet festif a permis des retrouvailles amicales, au son de l'accordéon. A la fin de cette journée fort agréable, chacun a promis de se retrouver l'an prochain.

Jean-Pierre BONJOUR, président de la section de Saône (60 membres dont 10 veuves), était le secrétaire départemental de l'ACPG CATM V. Il a été élu président départemental à la dernière assemblée générale. La section veille sur une trentaine d'anciens à la maison de retraite de Marmirole-Saône.

Le conseil municipal le félicite et le remercie pour ses activités menées avec dynamisme et sérieux

(devoirs de Mémoire, opération "fauteuils roulants", visite aux anciens en maison de retraite, participation au Téléthon,...) et l'assure de son soutien.



Départ en retraite des enseignants

En juin 2011, 3 enseignants ont pris leur retraite :

M^{me} Cassard (école maternelle),

M^{me} Klein et M. Roseiro (école élémentaire).

Le pot de l'amitié a eu lieu en présence de leurs collègues, des élus et des représentants des parents d'élèves, dans une ambiance sympathique mais un peu....nostalgique.

Nul doute que tous trois auront de quoi bien occuper cette retraite méritée !!!



SENIORS EN VACANCES



A l'initiative du CCAS de Saône (Centre Communal d'Action Sociale) et en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) un séjour « seniors en vacances » a été mis en place pour la deuxième année en septembre 2011.

En 2010, 23 personnes ont pu en bénéficier (dont 11 non imposables) et 45 en 2011 (dont 22 personnes non imposables.)

Le coût de ces séjours est de 360 € pour les personnes imposables, l'ANCV finance la moitié du coût du séjour pour les personnes non imposables. Le CCAS de Saône prend en charge la moitié du coût du transport pour les participants saônois non imposables.

Ce coût des transferts pour 2011 s'est élevé à 60 € pour les personnes imposables ou non saônoises. Le CCAS a pris à sa charge la moitié de ce coût pour les personnes non imposables Saônoises.

Témoignage des participants à ce programme 2011 :



" Si le 1^{er} séjour ANCV à l'automne 2010 avait été plutôt touristique, le 2nd séjour qui s'est déroulé du 3 au 10 septembre 2011 nous a fait découvrir les vacances dans un village club. "

Une équipe d'animation était là pour nous guider, nous occuper, nous amuser et nous chouchouter. Chacun des 45 participants a pu choisir ses activités en fonction de ses goûts et de ses capacités physiques.

Durant cette semaine de dépaysement et sous un soleil radieux, nous avons pu :

- visiter la jolie ville de BRIANCON, plus haute ville d'Europe à 1321 m d'altitude et dominée par la citadelle de Vauban,
- faire quelques emplettes sur le marché de Briançon,
- visiter les villes de Suza (avec ses monuments) et Clavière en Italie,
- découvrir la jolie vallée de la Clarée et ses villages authentiques (Névache par exemple),
- découvrir la marche nordique pour certains, le golf pour d'autres, la randonnée pédestre, observer les marmottes
- et bien sûr chaque soir l'équipe d'animations nous avait concocté de belles veillées (karaoké, pétanque nocturne, loto, soirées dansantes)...

Les 45 « seniors en vacances » garderont de ce séjour à Montgenèvre, les images d'un paysage grandiose, avec des panoramas d'exception sur les montagnes environnantes et pensent déjà à la 3^{ème} édition l'an prochain ! »

Le CCAS est déjà au travail pour organiser un nouveau séjour pour l'automne 2012. Les personnes pouvant bénéficier de cette action seront informées dès que possible.

Pour tout renseignement :
Dominique Peyrard, 03 81 55 71 31



SAÔNE/HECKENDALHEIM

40 ANS du JUMELAGE



Sous un soleil radieux, le week-end du 14 au 16 octobre 2011 fera date pour la commune de Saône et le Comité de Jumelage. En effet, il était consacré à la célébration du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec le village Sarrois d'Heckendalheim.

L'anniversaire d'un jumelage est une fête mais aussi un temps de mémoire et d'avenir : c'est la transmission d'un héritage. Le 40^{ème} anniversaire

du jumelage Saône/Heckendalheim est un symbole et un héritage fort car il est celui de la paix et de l'unité.

" Ce que tu as reçu de tes ancêtres, acquiers-le, pour le posséder " GOETHE.

Une délégation composée de 36 personnes, accueillie place du Général De Gaulle par les fa-

milles d'accueil, a séjourné dans notre cité pour célébrer la deuxième phase de cet anniversaire. La première phase avait eue lieu à Heckendalheim en septembre 2010.

Pour beaucoup, les liens sont tissés depuis longtemps. A la descente du bus, de nouveaux visages apparaissent et posent le pied pour la première fois à Saône. D'autres, n'étaient pas revenus depuis les premiers échanges scolaires dans les années 1970.

Réunis salle Guinemand pour passer la première soirée, les invités et leurs hôtes ont assisté aux premiers mots de bienvenue et d'amitié. Ce fut aussi l'occasion de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Ludwig DIER, décédé le 22 septembre 2011. Il avait œuvré pendant de nombreuses années pour faire vivre ce jumelage.

La journée du lendemain samedi, a commencé par une réunion de travail, regroupant les maires et quelques conseillers des deux communes ainsi que des membres du Comité de Jumelage. Elle a permis de présenter en détail les services de notre commune et les différents projets en cours de travaux ou en phase d'étude. Elle a permis aussi de réfléchir aux nouvelles orientations du Jumelage, d'élaborer de nouveaux projets pour diversifier les échanges et préparer d'autres rencontres souhaitées par tous. Il en ressort clairement la volonté de part et d'autre de poursuivre des relations qui existent depuis longtemps mais qui doivent évoluer.

D'une manière générale, il en ressort deux points essentiels : impliquer les jeunes et participer à différentes manifestations.

En présence de Messieurs Jacques GROSERRIN



Député, Yves-Michel DAHOUI Conseiller Général, Jean-Claude CHEVALLIER Président de la Maison de L'Europe, d'élus, d'anciens élus et de Saônois venus en nombre, l'ouverture officielle des activités a eu lieu, sous un soleil radieux, le samedi après-midi par un lâcher de parachutistes avec remise par la Présidente du Club, du drapeau de la Franche-Comté, au maire d'Heckendalheim.

Ensuite la plaque inaugurant le rond point situé à l'entrée du village « **Rond point d'Heckendalheim** » fut dévoilé : moment fort et émouvant très apprécié par nos amis allemands. En échange, Dominik STOLZ remit à Alain VIENNET un panneau de signalisation mentionnant Heckendalheim et la distance qui sépare les deux cités.

Entre Saône et Heckendalheim, les relations sont au beau fixe. Un accord largement exprimé par les deux maires, lors des discours de ce 40^{ème} anniversaire.



Une soirée conviviale et familiale, à la française, sans bière, à laquelle la population saônoise était conviée, a conclu cette journée du samedi bien chargée.

Par la magie de la musique et de la danse, le groupe « La Varsoviennne », nous a donné, pendant quelques instants, l'occasion d'entrer dans un univers fabuleux, de charme, de couleur et d'élégance pour nous faire revivre la magnificence des soirées viennoises.



Avant l'apéritif et le barbecue sympathique préparé par les jeunes Sapeurs-pompiers, la batterie fanfare a joué quelques morceaux choisis de son répertoire.



Alain VIENNET a rappelé l'importance de cette amitié : « **Ce jumelage entre nos deux villes est bien le symbole d'amitié entre les peuples** » et souligné le rôle des jumelages de villes qui est une réalité dans l'Europe actuelle.

Après cette séance d'allocutions, à laquelle les autorités présentes se sont succédées, traduites instantanément par l'interprète saônoise de service Greta MOITON, et la remise d'une meule de fromage de Comté en cadeau à Dominik STOLZ, l'assistance a été conviée au vin d'honneur.

Pour cette réception, il était convenu de faire découvrir les richesses de notre région et mettre l'accent sur le goût et les saveurs de nos produits typiques du terroir Franc-Comtois.

Une tombola a permis à Séraphin MOTTAS de gagner le voyage, offert par Europe-Direct Franche-Comté, pour visiter le Parlement Européen et le marché de Noël à Strasbourg, le 2 décembre 2011.

La fondue savoyarde géante et l'ambiance musicale de l'animateur ont fait que cette soirée s'est terminée tard pour certains.

La journée de dimanche a commencé par l'office religieux célébré en français et en allemand. Outre les chants traditionnels, la chorale a interprété des morceaux de Jean Sébastien Bach et de Johann Strauss.

Une démonstration par les jeunes sapeurs-pompiers a complété le programme.

Il est toujours dur de quitter ses amis. C'est dans une ambiance fraternelle, après les dernières photos, les dernières embrassades, les dernières promesses de se retrouver très bientôt, que nos invités ont quitté Saône avec l'espoir des prochaines rencontres.

" L'Amitié est une émanation De l'âme. C'est quelque chose que l'on sent.

On ne la Donne pas en échange D'un autre Don " Graham GREENE